

Animateur :	M. Laurent Fouché
Membres présents :	Mme Véronique Autexier, M. Philippe Andrieux, Patrick Bourabier, Philippe Brandy, Manuel Pinaud, Bruno Renon
Membre excusé :	Néant
Membre invité :	M. Jean-Charles Guiguen
Membre absent :	Néant
Invité absent :	Néant

Dans le cadre de l'article 188 des RG de la FFF, les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'article 39.2 des RG du District) par lettre, par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (article 39.3 des RG du District). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

SOMMAIRE

1° Introduction

- Accueil,
- Formalités : validation du PV n°39 du 29/05/2024,
- Civilités,
- Agenda et information de l'Animateur

2° Sujet(s) « Pour décision »

- Etude des forfaits
- Report des rencontres
- Homologation des rencontres
- Nouvelle organisation des coupes départementales séniors

3° Sujet(s) « Pour information et échanges »

- Rétroplanning « Organisation » des compétitions séniors au titre de la saison 2024/2025

4° Questions et informations diverses

INTRODUCTION

Accueil : L'Animateur remercie les participants de leur présence.

Formalités : La Commission entérine la validation du PV n°39 du 29/05/2024.

Informations de l'animateur

Néant

SUJET(S) « POUR DECISION »

1° - Etude des « Forfaits » du 05 juin 2024

D1 - Poule Unique

US Lessac du mercredi 05 juin 2024 (1^{er} forfait)

Le club concerné sera débité de **50 Euros** en application des tarifs Généraux

Décision 01 : La Commission valide ce forfait

2° - Report des rencontres

Compétition	Poule	Rencontre	Ancienne date	Nouvelle date	Horaire
1 ^{ère} Division	U	CS Leroy 2 - US Lessac	29/05/2024	16/06/2024	15h00
3 ^{ème} Division	D	SC Mouthiers 2 - JS Basseau 2	28/04/2024	05/06/2024	20h00
4 ^{ème} Division	D	JS Garat 2 - JS Sireuil 3	19/11/2023	05/06/2024	19h30
4 ^{ème} Division	E	FC St Germain de Montbron - US Chasseneuil 3	26/05/2024	16/06/2024	15h00

Décision 2 : La Commission valide ces reports

3° - Homologation des rencontres

D1 – Poule Unique

CS Leroy Angoulême (2) / US Lessac (1) du mercredi 29 mai 2024

Match arrêté à la 83^{ème} minute sur le score de 4 buts à 0 en faveur du CS Leroy

En application du PV n°31 de la Commission « Litiges - Contentieux » du jeudi 30 mai 2024, la Commission des compétitions séniors prend acte de la décision prise ; à savoir ; donne la rencontre à rejouer à une date ultérieure

D2 - Poule B

UAS Verdille (1) / AS St Yrieix (2) du mercredi 22 mai 2024

En application du PV n°31 de la Commission « Litiges - Contentieux » du jeudi 30 mai 2024, la Commission des compétitions séniors prend acte de la décision prise ; à savoir ; donne match perdu à l'équipe de l'AS St Yrieix 2 (Moins 1 point - 0 but à 3) pour en attribuer le bénéfice à celle de l'UAS Verdille

Décision 3 : La Commission homologue ces décisions

4° - Nouvelle organisation des Coupes Départementales

COUPES DEPARTEMENTALES SENIORS

Règlementation actuelle :

- Coupe de la Charente : Equipes D1, D2 et D3
- Coupe du District : Equipes (1ère) D4 et D5
- Coupe des Réserves : Equipes "Réserves" D4 et D5

Proposition de la nouvelle réglementation :

- Coupe de la Charente : Equipes D1 et D2 (suppression des équipes D3)
- Coupe du District : Equipes (1ères) D3 et Equipes (1ères) D4
- Coupe des Réserves : Equipes "Réserves" D3 et D4

OBJECTIFS :

- Permettre à l'ensemble des équipes de participer aux Coupes Départementales (ce qui n'est pas le cas actuellement)
- Rendre plus attractives les Coupes "District" et "Réserves" en y intégrant :
 - Pour la Coupe District : les équipes (1ères) de D3
 - Pour la Coupe des Réserves : les équipes "Réserves" D3 et D4

Décision 4 : La Commission propose les modifications d'organisation des Coupes Départementales séniors au titre de la saison 2024/2025. Cette nouvelle organisation sera soumise pour validation au Comité Directeur du lundi 10 juin 2024

SUJET(S) « POUR INFORMATION ET ECHANGES »

5° - Rétroplanning « Organisation » des compétitions séniors au titre de la saison 2024/2025

En amont de la préparation du calendrier des compétitions séniors au titre de la saison 2024/2025, les membres de la Commission procèdent à l'élaboration du rétroplanning de l'organisation des compétitions séniors au titre de la saison 2024/2025.
Celui-ci sera présenté au prochain Comité Directeur du lundi 10 juin 2024, pour validation.

QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

6° - Etude des courriers reçus

- Courriel du club de l'ES Montignac du mercredi 29 mai 2024 - Pris note
- Courriel du club du FC St Germain de Montbron du jeudi 03 juin 2024 - Pris note
- Courriel du club de l'UAS Verdille du mercredi 05 juin 2024 - Pris note

RECAPITULATIF DES DECISIONS DU 05/06/2024

N°	Thèmes	Décision	Pilote	Mise en œuvre
-	PV n°39 du 29/05/2024	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
1	Etude des forfaits	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
2	Report des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
3	Homologation des rencontres	Validé	Laurent Fouché	Immédiat
4	Modification des Coupes Départementales	Validé	Laurent Fouché	Immédiat

La prochaine réunion est fixée au mercredi 12 juin 2024 à 17h15.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

L'animateur
Laurent Fouché



Le Secrétaire de séance
Philippe Brandy

